

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE COURSEULLES SUR MER

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 SEPTEMBRE 2024

PROCES-VERBAL AFFICHAGE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Courseulles sur Mer, se sont réunis à 18 H 00 dans la salle des mariages, sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente le 16 septembre 2024 conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

<u>ETAIENT PRESENTS :</u>	<u>ETAIENT ABSENTS EXCUSES :</u>
PHILIPPEAUX Anne-Marie	
VAN VEEN Anne-Marie	
	NICAISE Francis
DOUIS Christelle	
	GERNIER François
KLEFFERT Françoise	
	DOUIS François
MAHERAULT Christine	
	AUDOUARD Fabienne
BERGOGNÉ Ghyslaine	
HECQUET Françoise	
VIVIER Isabelle à partir du point N° 3	
	DAVID Christine a donné pouvoir à Anne-Marie PHILIPPEAUX
	FERAY Agnès
MONTIER Jean	
CHENEGRIN Christelle	
LAVault Stéphanie	

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément aux dispositions de l'article R 123-23 du CASF, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Madame Delphine LODS est désignée en qualité de secrétaire par le conseil d'administration et accepte cette fonction. Le secrétaire de séance appelle les présents et donne lecture des pouvoirs.

► Approbation du procès-verbal du 28 mai 2024

Les membres du conseil d'administration **APPROUVENT à l'UNANIMITE** le procès-verbal relatif au Conseil d'administration du 28 mai 2024.

► Point n° 1 : RACCORDEMENT API PARTICULIER- LOGICIEL ARCHE MC2

Madame la Présidente expose que les agents du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Courseulles sur Mer instruisent des dossiers de demandes d'aides facultatives depuis le logiciel Millésime Action Sociale. Dans ce contexte, ils ont besoin de connaître la composition familiale et la situation financière du foyer du demandeur :

- état civil (nom, prénom, date de naissance).
- structure familiale (nom, prénom, date de naissance des enfants et parents),

- adresse du foyer,
- quotient familial calculé par la CAF,
- situation familiale,
- avant dernière année de revenu, si la dernière année de revenu est indisponible,
- nombre de parts,
- revenu fiscal de référence.

Toutes ces informations leur permettent de vérifier les conditions d'éligibilité aux aides inscrites dans le règlement de l'aide facultative validé par le conseil d'administration du CCAS de Courseulles sur Mer le 1^{er} octobre 2020 pour accompagner les courseullais en difficulté.

Pour faciliter cette « récolte » d'informations, la DGFIP a mis en place une API (une application de programmation d'interface) qui crée un pont sécurisé pour partager les données personnelles recueillies par différents acteurs publics. Cette API permet d'accéder aux nombreuses données personnelles, telles que le quotient familial et la composition des foyers, car elles sont déjà recueillies par l'Etat. L'accès à la donnée est immédiat et l'information est à jour et certifiée car déjà validée par les services de l'Etat.

Ainsi dans une volonté de simplification de la démarche pour les citoyens et les agents et dans une volonté de dématérialisation des données en lien avec la solution Millésime Action Sociale édité par Arche MC2 , le CCAS souhaite exploiter les informations de l'API Impôt Particulier de la DGFIP pour récupérer les données fiscales dont il a besoin avec le consentement de l'utilisateur.

Pour pouvoir bénéficier du raccordement à l'API Particulier, le cadre légal et réglementaire des fournisseurs de services doit permettre à la Direction Interministérielle du Numérique (DINUM) de transmettre des données personnelles à l'entité administrative : CCAS de Courseulles sur Mer.

Vu l'article L. 312-1 et Article R123-5 du code de l'action sociale et des familles,

Vu l'article L114-8 et Article R. 114-9-3 du code des relations entre le public et l'administration ;

Le Conseil d'administration **APPROUVE à l'unanimité** l'adhésion au service de l'API (application de programmation d'interface), autorise Madame la Présidente la transmission des données fiscales par l'API Impôt particulier de la DGFIP et autorise à solliciter auprès du DINUM la transmission de données personnelles des demandeurs d'aides légales et/ou facultatives.

Point n°2 – MODIFICATION DU TABLEAU D'EFFECTIF

Madame VAN VEEN explique que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer, l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Un poste d'Attaché doit être créé pour permettre la nomination d'un agent rédacteur principal de 2^{ème} classe inscrit sur la liste d'aptitude dans le cadre de la procédure de promotion interne,

Il est proposé au conseil d'administration la modification du tableau d'effectif comme suit :

⇒ Création de :

- 1 poste d'Attaché à temps complet

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.313-1 à L.332-8,

VU l'arrêté portant inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché au titre de la promotion interne en date du 13 juin 2024,
Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil d'administration **APPROUVE à l'unanimité** la modification du tableau des emplois comme proposé ci-dessus.

Point n°3 – ADMISSION DE TITRES EN NON VALEUR – BUDGET CCAS

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget du CCAS. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur. Il ne s'agit pas d'une remise gracieuse mais d'une écriture comptable. En effet, un recouvrement ultérieur est toujours possible dans l'hypothèse où le débiteur revient à une meilleure fortune.

Il est proposé au conseil d'administration de prononcer l'admission en non-valeur de titres qui s'avèrent irrécouvrables pour un montant total de 2 558.75 € pour pertes sur créances irrécouvrables selon les listes dressées et transmises par le comptable public.

Les montants par année de ces titres sont les suivants :

Liste N° 7159350533 / 2024
- Année 2024 : 2 558.75 euros

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57 notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

CONSIDERANT les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,

CONSIDERANT sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

CONSIDERANT que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable, le recouvrement ultérieur restant possible dans l'hypothèse où le débiteur reviendrait à meilleure fortune,

Les membres du conseil d'administration **APPROUVENT à l'unanimité** les admissions en non-valeur des recettes énumérées ci-avant pour un montant total de 2 558.75 € pour l'année 2024 et correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 7159350533 dressée par le comptable public.

Point n°4 – ADMISSION DE TITRES EN NON VALEUR – BUDGET ANNEXE SAAD

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget annexe du SAAD. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur. Il ne s'agit pas d'une remise gracieuse mais d'une écriture comptable. En effet, un recouvrement ultérieur est toujours possible dans l'hypothèse où le débiteur revient à une meilleure fortune.

Il est proposé au conseil d'administration de prononcer l'admission en non-valeur de titres qui s'avèrent irrécouvrables pour un montant total de 549.27 € pour pertes sur créances irrécouvrables selon les listes dressées et transmises par le comptable public.

Les montants par année de ces titres sont les suivants :

Liste N° 7134542033 / 2024

- Année 2024 : 549.27 euros

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M22 notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

CONSIDERANT les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,

CONSIDERANT sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

CONSIDERANT que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable, le recouvrement ultérieur restant possible dans l'hypothèse où le débiteur reviendrait à meilleure fortune,

Les membres du conseil d'administration **APPROUVENT à l'UNANIMITE** les admissions en non-valeur des recettes énumérées ci-avant pour un montant total de 549.27 € pour l'année 2024 et correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 7134542033 dressée par le comptable public.

Point n°5- EXAMEN DES DOSSIERS DE SECOURS

Madame VAN VEEN présente deux demandes de secours.

Point n°6- COMMUNICATION DIVERSES

Objectif emploi

Le CCAS de Courseulles-sur-Mer organise prochainement 4 ateliers avec France Travail et "Retravailler dans l'Ouest" destinés aux demandeurs d'emploi. Inscription au centre social.

- 12/09 :09h00- 12h00 : "Découvrir et m'approprier les services de France Travail"
- 17/10 :09h00 -12h00 : "Faire le point sur mes compétences"
- 14/11 :09h00-17h : "Concevoir un CV percutant"
- 12/12 :09h00 -17h : "Convaincre en entretien d'embauche"

A L'UNIS' SON

La pratique de compartimenter les générations selon l'âge fait en sorte que les jeunes enfants et les aînés ont moins souvent l'occasion d'interagir, d'apprendre les uns des autres et de se découvrir. Les activités intergénérationnelles visent à combler cet écart. L'occasion pour les aînés est de rester actifs et en santé et de continuer à participer à la vie communautaire; de transmettre leurs compétences et leurs connaissances aux jeunes générations; d'éprouver un sentiment d'appartenance; de profiter de l'enthousiasme et de la gaieté des jeunes. Et l'occasion pour les jeunes : d'acquérir des aptitudes sociales, émotionnelles, cognitives et motrices; d'en apprendre sur les aînés et le vieillissement; de profiter d'une attention individuelle.

C'est pourquoi le CCAS souhaite offrir un après-midi récréatif aux courseullais le samedi 28 septembre prochain : « A L'UNIS' SON ». Il s'agit d'un après-midi en musique, danse (pour ceux qui le souhaitent) avec l'orchestre Cocktail Passion. Un goûter est également offert par le CCAS. Ouvert à tous les courseullais en résidence principale (pas de minimum d'âge requis). Ouverture des portes à 14h pour un début de représentation à 14h30

Inscription au centre social du 26/08 au 20/09 muni d'un justificatif de domicile, un ticket sera remis lors de l'inscription.

Semaine Bleue

Le CCAS participe pour la seconde fois à la semaine nationale « semaine bleue ». **La Semaine Bleue est une semaine nationale des retraités et des personnes âgées**, elle a pour vocation de valoriser la place des aînés dans notre société et l'importance des liens entre les générations. Chaque année, des milliers d'actions sont organisées sur tout le territoire autour d'une thématique. **Le Thème de 2024 : « Bouger ensemble... pour entretenir la flamme ! ».** *En cette année olympique, la Semaine Bleue valorisera la mise en mouvement des aînés au sein de la communauté. Trop souvent, l'avancée en âge et la vieillesse sont présentées comme le temps de l'immobilisme et du déclin ; les aînés revendiquent aujourd'hui de s'inscrire dans le mouvement, synonyme de mobilité mais aussi de lien et de participation à la vie sociale.*

Le CCAS organise le jeudi 3 octobre prochain un ciné débat au cinéma de la gare à 14h. Film projeté: « Ma vie est un défi » suivi d'un débat en présence de l'association France Parkinson, Madame PODEVIN, psychologue et Madame Julie BISSON, assistante sociale au CLIC de Douvres la Délivrande pour un échange avec le public après la diffusion.

Les seniors de 65 ans et plus doivent s'inscrire au centre social, un ticket sera remis. Nombre de place limité.



Café papote et prévention 2024 :

DATE	PARTENAIRE	THEME
11/10/2023	Finances et pédagogie	l'argent au quotidien, organiser son budget en pratique, les outils, l'argent à deux, tous les réflexes pour rester un consommateur averti
13/12/2024	EDF solidarité	Maîtrise de l'énergie : chèque énergie... jeux Economie d'énergie

Journée porte ouverte France service 2024 :

Le jeudi 8 octobre prochain aura lieu la première porte ouverte France service. Au programme tout au long de cette journée : présence de stands partenaires, conférence, ateliers...

Au Coeur d'atout âge

Dispositif d'accompagnement pour les demandeurs d'emploi de longue durée seniors de Coeur de Nacre : ateliers collectifs, stage d'immersion en entreprise ...

Programme initié par la communauté de communes Coeur de Nacre de septembre à décembre 2024

LA PRESIDENTE DU CCAS

Anne-Marie PHILIPPEAUX

Semaine Bleue

Le CCAS participe pour la seconde fois à la semaine nationale « semaine bleue ». **La Semaine Bleue est une semaine nationale des retraités et des personnes âgées**, elle a pour vocation de valoriser la place des aînés dans notre société et l'importance des liens entre les générations. Chaque année, des milliers d'actions sont organisées sur tout le territoire autour d'une thématique. **Le Thème de 2024 : « Bouger ensemble... pour entretenir la flamme ! ».** *En cette année olympique, la Semaine Bleue valorisera la mise en mouvement des aînés au sein de la communauté. Trop souvent, l'avancée en âge et la vieillesse sont présentées comme le temps de l'immobilisme et du déclin ; les aînés revendiquent aujourd'hui de s'inscrire dans le mouvement, synonyme de mobilité mais aussi de lien et de participation à la vie sociale.*

Le CCAS organise le jeudi 3 octobre prochain organise un ciné débat au cinéma de la gare à 14h. Film projeté : « Ma vie est un défi » suivi d'un débat en présence de l'association France Parkinson, Madame PODEVIN, psychologue et Madame Julie BISSON, assistante sociale au CLIC de Douvres la Délivrande pour un échange avec le public après la diffusion.

Les seniors de 65 ans et plus doivent s'inscrire au centre social, un ticket sera remis. Nombre de place limité.



Café papote et prévention 2024 :

DATE	PARTENAIRE	THEME
11/10/2023	Finances et pédagogie	l'argent au quotidien, organiser son budget en pratique, les outils, l'argent à deux, tous les réflexes pour rester un consommateur averti
13/12/2024	EDF solidarité	Maîtrise de l'énergie : chèque énergie... jeux Economie d'énergie

Journée porte ouverte France service 2024 :

Le jeudi 8 octobre prochain aura lieu la première porte ouverte France service. Au programme tout au long de cette journée : présence de stands partenaires, conférence, ateliers...

Au Cœur d'atout âge

Dispositif d'accompagnement pour les demandeurs d'emploi de longue durée seniors de Cœur de Nacre : ateliers collectifs, stage d'immersion en entreprise ...

Programme initié par la communauté de communes Cœur de Nacre de septembre à décembre 2024

LA PRESIDENTE DU CCAS

Anne-Marie PHILIPPEAUX

